

# L'ÉCOLE DE MUSIQUE. -- CONSERVATOIRE DE LIMOGES

## I. — Prolégomènes

S'il nous avait été donné d'être aussi musicien que dilettante, nous aurions eu certes cure autant que plaisir de dresser ici un avant-propos historique des plus intéressants. Les longues recherches qu'exigerait ce travail seraient assurément un passe-temps agréable qui ne manquerait pas de décèler des trouvailles fort heureuses. A qui de droit en laissant ce soin, il nous paraît pourtant nécessaire de donner quelques brèves indications.

Dans tous les temps, les peuples ont plus ou moins cultivé la musique. L'antiquité, le moyen-âge, nous ont transmis des trésors de cet art. Elle naît avec nous. Les peuples dotés d'une langue harmonieuse ont dû plus spécialement aimer la cultiver. L'enfant gazouille à son réveil et son cri joyeux semble une harmonie imitative des sons qui l'ont endormi :

Di lou pra  
Emera  
Cauco rano ranova;

Lou Simou  
De soun mou  
Di l'etan moumounavo;

O foujer  
Menager  
Lou quite greu greutravo,

Tan qu'un cha  
Enpercha  
Lou vizan rounrounavo.

Notr'enfan  
S'ebrachan  
Rij'a lei, cricrounavo

Pour me servir en quelque sorte de l'expression de M<sup>me</sup> de Staël (1), cette architecture de mots et de sons, au réveil de l'enfant, mots venus et écrits *currente calamo* nous, apparaît harmonieuse. Avec cette langue simpliste peut-être, mais naturellement sonore, nos ancêtres ont dû être fatalement musiciens. Dans quelle mesure, à quelle époque se sont-ils plus spécialement livrés à cet art ? Autant de problèmes dont quelques érudits se sont appliqués à trouver la solution.

En 1897, M. J. Plantadis faisait paraître une brochure : *Les Musiciens Limousins* (Brive, imp. Roche, 1897). « Dans cette étude l'auteur estime que la province du Limousin a été une de celles où pendant le moyen-âge le culte de la musique a été le plus marqué. Selon lui, l'épithète proverbiale de *limousine* était alors donnée à la musique; il en cite, comme preuve, un passage de la geste de Renaud de Montauban (éd. Michelaut, p. 175) ».

Cette note est détachée d'une brochure (2) des plus inté-

ressantes et qui va incessamment paraître à la librairie Ducourtieux et Gout :

Notes pour servir à l'HISTOIRE DE LA MUSIQUE A LIMOGES au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est un travail d'érudition fort bien compris et son auteur, M. Camille Jouhannaud, le sympathique président de la Société archéologique du Limousin, a fait œuvre fort utile par cette publication; tous ceux que peut intéresser ce sujet seront heureux de le parcourir. Ils y verront que nos ancêtres ont aimé, étudié, pratiqué l'art musical. Nous ne saurions résister au plaisir de citer certains passages :

Les moines furent certainement les premiers musiciens du Limousin; leur savoir, leur liturgie étaient connus; mais ils ne bornèrent pas leurs efforts et leurs essais aux seuls motifs religieux. Par l'effet d'une sorte de déviation de l'idée et de l'inspiration premières, assez compréhensible dans un temps où l'Eglise était l'initiatrice de toutes les productions de l'esprit, ils traitèrent aussi des sujets d'ordre profane. On sait que l'abbaye de Saint-Martial, réputée à divers titres, fut une source très importante de ces productions, notées en *Neumes*, système de notation que les érudits et les techniciens ont été longs à déchiffrer, mais dont les Chartreux et les Bénédictins de Solesmes ont cependant trouvé la clé. Or, ces compositions n'ont souvent du caractère religieux que la forme; un certain nombre sont des chants d'une autre nature, composés par les moines, ou transformés par eux d'après des airs plus anciens. Beaucoup de nos vieux airs populaires n'ont pas d'autres origines que celles-là. Et plus tard, les troubadours, qui n'étaient pas seulement des compositeurs et des poètes, mais aussi des musiciens, s'inspirèrent à leur tour de ces chants, les utilisèrent en les variant ou en les transformant à leur gré. Ils les chantaient souvent eux-mêmes, en s'accompagnant avec le luth, la viole ou la citole.

Les chants devinrent ainsi en Limousin l'expression populaire de la musique profane; cette province, a écrit M. Charreire, est une de celles où les airs anciens sont les plus nombreux, où l'on trouve le plus de documents ou d'instruments musicaux de toutes sortes. Avec le cours des siècles, les chants populaires tendirent de plus en plus à se dégager de l'empreinte religieuse, à se rajeunir et à revêtir des formes nouvelles; certains auteurs les rattachent encore de nos jours à quatre tonalités principales, la tonalité celtique qui apparaît encore sensible dans quelques-unes, la tonalité ecclésiastique très fréquente, celle du moyen-âge et la tonalité moderne; quoiqu'il en soit beaucoup de nos chansons, ballades, bourrées, conservent encore une grâce naïve et un tour original. Il importe d'ajouter que d'autres érudits Limousins ont publié, depuis quelques années dans des revues ou des monographies un très grand nombre de chants et de vieux airs limousins avec commentaires, collations ou restitutions de la musique.

L'auteur cite ensuite les principales pièces qui nous ont été transmises par le moyen-âge : *Les Mystères, les Vierges folles et les Vierges sages, les Miracles de Saint Martial* en 1290, *Le Mystère de la Passion, Sainte Barbe et Théophile*, etc.

De l'œuvre des maîtrises de Limoges sortit au XVI<sup>e</sup> siècle François Léonard Barret qui, après avoir étudié dans sa ville natale, devint célèbre à l'Ecole Franco-Belge et ensuite en Italie, où, attaché à la chapelle du pape Marcel II, il mourut en laissant la réputation d'un musicien de talent et d'un compositeur fort distingué (1).

M. Jouhannaud attire l'attention sur un de nos compatriotes dom Jumilhac qui, membre de la congrégation de

(1) La musique est l'architecture des sons.

(2) Page 7, note 2.

(1) FÉRIS, *Biographie universelle des musiciens*.

St Maur, est l'auteur d'un traité de *La Science et de la Pratique du Plain-Chant*. Cet ouvrage jouit encore d'une grande autorité en la matière. Pierre Benoit Chapelle de Jumilhac, né en 1611 au château de Saint-Jean-Ligoure, mort à Paris en 1682, eut la gloire, en dépit du Concile de Trente, de participer avec Palestrina à la restauration de la musique religieuse.

\*  
\* \*

La musique au théâtre pénétra plus tardivement à Limoges. Nos lecteurs ont parcouru dans cette revue un travail d'érudition de notre collaborateur, M. Fray-Fournier : *Le Théâtre à Limoges avant, pendant et après la Révolution* (1). Nos lecteurs y ont lu que pour la première fois à Limoges en 1743, on vit se former une Société qui donne des fêtes, des concerts et des représentations théâtrales dans une salle fort incommode rue Montmailler. On y jouait des opéras et des compositions relevant du genre lyrique.

Quand le Premier Empire créa des circonscriptions théâtrales, Limoges fit partie du IX<sup>e</sup> arrondissement qui comprenait la Charente, la Corrèze, la Dordogne, la Haute-Vienne et la Vienne (2).

Le directeur à cette époque, M. Bauval, faisait jouer de l'opéra en avril, mai, septembre et octobre.

Limoges eut même à cette époque sa Société littéraire du Caveau, et pas une fête religieuse ou profane ne se célébrait sans que la musique généralement exécutée par la garde d'honneur ne jouât le principal rôle.

De 1815 à 1830, M. Jouhanneaud montre les diverses phases par lesquelles passe le théâtre de Limoges. On y joue du drame et de l'opéra. Il note en passant les spectacles, les acteurs lyriques, les artistes étrangers qui s'y firent entendre. Il rappelle le ballet d'enfants organisé par M. Baignol de Limoges, directeur des spectacles de la ville de Bordeaux. « Le chroniqueur de 1827 ne dissimulait pas son agréable étonnement de voir des chœurs de jeunes enfants pleins de gentillesse... » L'auteur indique aussi les concerts publics ou privés, les soirées de la préfecture, les banquets et divertissements, et semble établir que dès cette époque existait une *Société philharmonique* !.....

Il dit notamment :

Au mois d'août 1816, la fête de Saint-Louis fut marquée par une autre particularité : en plus du *Te Deum*, il y eut une messe solennelle en l'église Saint-Pierre avec le concours des artistes et des amateurs de musique, qui exécutèrent à grand orchestre une messe dont, assure le journal, l'effet fut très brillant; on remarqua surtout un motet dont dont les paroles étaient de M. Bouriaud jeune et la musique de M. Crémont: M. de la Bastide, commandant de la garde nationale, qui possédait une voix très musicale, ne dédaigna pas de contribuer par son talent à l'exécution de ce motet en chantant la première partie (3).

Le 26 août 1817, à la cérémonie de la Cathédrale, les enfants de chœur chantèrent un motet et la musique de la garde joua divers morceaux (4).

Dès 1816, la musique était enseignée par des professeurs particuliers dans chacune des écoles de Limoges. pensions ou externats.

(1) *Limoges Illustré* nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 2<sup>e</sup> année.

(2) M. Beauquier, dans sa proposition régionaliste à la Chambre, dû s'inspirer de cette division territoriale, quand il crée une région dont fait partie Limoges avec capitale Poitiers.

(3) *Annales de la Haute-Vienne*, n° du 30 août 1816.

(4) *Id.*, n° du 30 août 1817.

Dès l'année 1818, au mois de mai, un professeur de musique, M. Béatrix, installé dans la ville depuis six ans, faisait connaître qu'il se proposait de fonder chez lui une école de musique, en appliquant le système de l'enseignement mutuel, alors partout en faveur, dans la mesure où cet art pourrait le permettre; les jeunes demoiselles et les jeunes gens étaient admis à suivre les cours depuis l'âge de douze ans jusqu'à seize, moyennant une rétribution annuelle de trente-six francs, assurément fort modeste. « Cet établissement, disait l'avis, était très avantageux aux habitants et aux artistes, aux premiers à raison de la modicité des prix, aux seconds en leur évitant les soins pénibles et fastidieux de l'enseignement des premiers éléments de l'art musical; les élèves qui auraient suivi un an l'école pourraient se destiner à l'étude de tel ou tel instrument qu'ils voudraient ou à celle du chant avec beaucoup de facilité ».

Il n'apparaît que le projet de M. Béatrix, si digne d'encouragement qu'il put être, ait été suivi de réussite. Le genre d'enseignement qu'il concevait n'avait du reste qu'un caractère rudimentaire. Mais un autre artiste de la ville, plus réputé, avait le désir d'instituer une véritable école de musique; des fondations de ce genre avait déjà eu lieu dans quelques villes de France, à Montpellier, à Marseille, à Lille et le *Courrier des spectacles* du 8 mars 1820, en relatant ces essais de décentralisation, faisait connaître le projet de M. Crémont, consistant à créer cette école de musique avec le concours des autorités, auxquelles il était fait appel, en même temps qu'il annonçait une proposition semblable de M. Pichon pour la ville de Toulouse.

L'organe officiel du département applaudissait au projet; il faisait ressortir combien cette création serait utile au point de vue de l'art, de la moralisation et même du culte religieux, culte bien pauvre à l'époque, en comparaison de ce qu'il avait été avant la Révolution; les fondateurs de l'école moderne, écrivait-il, sortaient des maîtrises des cathédrales; si ces maîtrises pouvaient renaître, il ne serait pas indispensable d'avoir des écoles gratuites de chant, mais comme il ne fallait pas l'espérer, la formation de ces écoles étaient le seul moyen d'empêcher la ruine d'un art dont la décadence n'était pas moins sensible que celle du théâtre, de la poésie et de l'éloquence.

La citation est intéressante à retenir, en dépit de son pessimisme, par l'allusion qu'elle fait à l'importance du rôle de la musique religieuse dans l'ancienne société française.

Le projet de M. Crémont ne reçut pas de commencement d'exécution.

Mais un peu plus tard au mois de juillet 1824, un amateur fort distingué et de beaucoup d'initiative, M. Maleden, ouvrit à Limoges un cours élémentaire de musique vocale, d'après la nouvelle méthode de Galin et sur le modèle de cours semblables organisés sur la même base dans toutes les villes importantes du territoire. Cette méthode de Galin s'inspirait disait-on alors, des vrais principes de la science simplifiée et soumise aux lois de l'analyse et du raisonnement, en ramenant la théorie des sons à des règles exactes et en dégageant la musique de toutes les entraves dont on s'était plu à l'embarrasser (1).

La création de M. Maleden semblait devoir être bien accueillie; la chronique, en la signalant faisait observer qu'elle aurait pour effet de ramener l'enseignement musical dans ses véritables voies, de le rendre plus exact, plus facile, plus agréable et aussi plus rapide. Elle déclarait que son organisation rendait un véritable service à la ville et propagerait parmi les habitants l'amour des beaux arts.

Maledent qui fut un grand musicien, hélas malheureusement trop peu connu, eut l'honneur d'avoir pour élève un de nos grands maîtres de la musique contemporaine, Saint-Saëns, qui professe pour son enseignement et son caractère la plus profonde estime (1).

Il est profondément regrettable que le travail de M. Jouhanneaud s'arrête à 1830. Il nous aurait fourni de précieuses indications sur les diverses tentatives d'enseignement musical dans notre cité. *Limoges Illustré* a donné les notices biographiques de plusieurs maîtres, notamment Cecilio Charreire et Pierre Farge, qui a des titres divers ont servi la cause lyrique. Pendant 55 ans, Pierre Farge dirigea les concerts philharmoniques. Paul Charreire (2) qui fut le collaborateur de Fétis et qui avait entendu Men-

(1) Voir C. Jouhanneaud, page 90.

(2) *Limoges Illustré* pages 1677-1678) 1<sup>er</sup> février 1905.

delesohn jouant de l'orgue, fonda en 1864 la plus ancienne de nos sociétés orphéoniques, les *Enfants de Limoges*; il avait aussi créé une école d'orgue et de chant à l'École Saint-Martial de Limoges qui eut un tel succès que l'École prit le nom de *Maîtrise*. De cette maîtrise sont sortis de nombreux musiciens parmi lesquels il faut citer au premier rang : Frédéric Boissière (3), ce virtuose qui, à dix-neuf ans, avait créé un orphéon auquel il faisait exécuter ses œuvres. Nous donnerons prochainement une notice sur Desmoulin et une étude sur le mouvement musical de notre cité à notre époque, depuis qu'elle est pourvue d'un corps enseignant d'élite.

\*  
\*  
\*

L'éfilité limousine s'est souvent intéressée à l'enseignement de la musique et bien avant qu'il ne soit organisé

1857. — Allocation de 3,000 francs en vue de l'organisation d'un festival.

1861. — Allocation de 6 000 francs à la Société philharmonique en vue du Congrès musical de l'Association de l'Ouest.

1864. — Allocation de 10,600 francs pour un concours d'orphéons.

1867. — Allocation de 2,500 francs à partager entre la Société philharmonique et les Enfants de Limoges.

1868. — Allocation de 6,000 francs pour organiser un festival.

1869. — Note de deux subventions de chacune 300 francs aux deux sociétés orphéoniques

1876. — Allocation de 10,000 fr. pour un festival.

En 1869 apparaît une troisième association orphéonique, l'*Union chorale*.

Vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notre sympathique compatriote, M. F. Sarre, tenta de fonder une école de musique à Limoges.

Dans ce bat, il avait donné de nombreux articles à la



Cliché Sauvadet

E. FLAMENT  
LAMOUNET

L. ROBY  
M. BARRAINE

PATY

L. ANDRÉ  
F. BLANCHARD

#### Le Jury d'examen de l'École de musique

dans toutes les écoles comme de nos jours, elle avait voté des subventions pour encourager cet art à diverses époques.

En parcourant l'ouvrage de M. Benoit, receveur municipal honoraire on y relève notamment :

1838. — Produit d'une somme de 250.000 fr. pour la construction d'une salle de spectacles..... ! *encore à construire !*

1843. — M. Echarri présente au Conseil municipal une demande relative à l'établissement d'une école de musique à Limoges.

1846. — Vote de subvention pour la fondation de la *Société philharmonique*.

1847. — Projet de budget pour une école de chant.

1849. — Autorisation à la Société philharmonique de s'installer dans une annexe du théâtre et d'y organiser des bals par souscription.

1853. — Acceptation de la proposition faite par la Société philharmonique de continuer le *Cours de l'École de musique instrumentale* supprimé dans les écoles chrétiennes.

presse locale, tant et si bien qu'il parvint à intéresser la municipalité de cette époque. M. Tarrade, maire de Limoges, après avoir demandé un avis à M. le directeur du Conservatoire de Saint-Etienne, déposa un projet de création et fit charger M. Sarre de l'élaboration de ce projet (1887).

Un an après, en 1888, le Conseil municipal décida ce qui suit :

1<sup>o</sup> Il est créé un conservatoire de musique à Limoges.

2<sup>o</sup> Les fonds affectés à l'enseignement de la musique dans les écoles serviront à alimenter concurremment avec la subvention de l'Etat à réclamer.

3<sup>o</sup> Le directeur et les professeurs seront nommés au concours.

4<sup>o</sup> Les directeurs et les professeurs seront nommés par le Maire sur la liste du concours.

M. Sarre, professeur de musique, diplômé de l'Etat (degré supérieur), avait donc conçu une école officielle

(5) Voir *Limoges Illustré* 1<sup>er</sup> septembre 1906, page 2221-2222.

municipale avec deux cycles [et, en quelque sorte, sous la dépendance des ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Dans le premier cycle ou pédagogique, on aurait à tous les élèves et gratuitement appris la musique dans toutes les écoles, comme cela a lieu actuellement. Dans le second cycle, les meilleurs élèves du premier cycle, les amateurs, après concours d'admission, auraient suivi un enseignement plus artistique.

M. Sarre, d'autre part, en demandant une subvention un peu élevée (28,000 fr.) désirait faire de sa création un centre d'encouragement constant rayonnant sur les diverses œuvres ou associations musicales de la ville.

La mort de M. Tarrade, survenue inopinément amena M. Sarre à ajourner dès lors son projet sur le point de le voir mettre à exécution.

Avec un tel passé, Limoges se devait de posséder une Ecole de Musique digne du Centre artistique qu'elle a toujours été.

Nous eûmes la joie d'assister à un concert donné à Limoges récemment par un virtuose du piano, M. Bernard, professeur à la *Schola Cantorum*. Le public d'élite qui composait l'assistance, professeurs de musique en général, quelques dilettantes, nous fit regretter la vacuité relative de la salle. L'éducation musicale reste donc à faire et ce sera le beau rôle de la nouvelle institution.

Nos troubadours, au moyen-âge, nos papes, nos moines ont porté au loin la gloire de la petite patrie. Nos orphéons ont soulevé des tempêtes de bravos à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, à Pau, à Genève, à Florence, à Turin, à Gênes, à Barcelone, en chantant nos airs limousins; ce n'était plus un succès, mais un triomphe quand s'élevait de la poitrine de nos compatriotes ce cri national :

Denguero n'ei pa jour  
Quei lo luno que raio  
Denguero n'ei pa jour  
Quei lo luno d'amour

Que raio (*ter*) toujours (*bis*).

Eh oui, la lune de l'art brille de son vif éclat qui sera perpétuel; il est inné en nous, il ne doit pas mourir. Notre Ecole de Musique lui donnera, nous le souhaitons ardemment, un nouveau lustre dans l'avenir.

## II. — L'Ecole de musique

Fonder une école de musique à Limoges n'était pas chose facile. Dans les prolégomènes de cette causerie nous avons vu les essais infructueux de plusieurs de nos concitoyens. MM. Malledent, Echarri, Sarre, malgré leur talent ou leur persévérance ont dû renoncer à leurs tentatives. Les détracteurs — ils sont légions, — qui ne voient pas dans une œuvre un profit personnel arrivent à y trouver, dans leur mécompte irraisonné, un danger de préjudice. Les professeurs de musique soupçonnent là un piège et un péril dans l'exercice de leur art.

Nous ne voyons ni le péril ni le piège; bien au contraire, nous apercevons dans un avenir rapproché une source de gain pour toute cette très intéressante classe artistique. L'école de musique fondée créera un stimulant. L'entrée n'aura lieu que par concours. Conséquemment tout élève futur, devra s'adresser à des maîtres privés pour l'y préparer. Le goût pour la musique augmentera dans notre cité et là où quelques élèves privilégiés s'adonnent à l'étude

de cet art à l'heure actuelle, nous verrons peu à peu augmenter les adeptes pour le plus grand profit des maîtres enseignants.

\*  
\*  
\*

Après de longues démarches et de longs pourparlers, le Comité d'initiative a nommé un conseil d'administration, dont voici la composition :

Présidents d'honneur : M. le Préfet de la Haute-Vienne; M. le président du Conseil général; M. le maire de Limoges; M. le président de la Chambre de commerce.

Conseil d'administration, Président : M<sup>e</sup> Labesse, avocat; Vice-président : M. de Lostende; Secrétaire : M. Dussoubs-Gaston, pharmacien; Trésorier : M<sup>e</sup> Manès, avocat.

Membres : MM. Charles-Lavauzelle, imprimeur; Frugier, ingénieur; le Dr Moulinier, Parot; Roubertie, avocat; Tarneaud (Adrien), banquier; Godet, ingénieur; Trapineaud (Louis), industriel, Saint-Léonard.

Ce conseil est chargé, ainsi que son nom l'indique, de toutes les affaires administratives qui concerneront l'école.

Au point de vue artistique, l'école sera placée sous la surveillance d'un CONSEIL SUPÉRIEUR composée de MM.

Lucien Berton, professeur de chant au Conservatoire de Paris; Edouard Flament, pianiste, 5 fois 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris; Lucien André, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris, 1<sup>er</sup> violon de l'Opéra; Mathieu Barraine, 1<sup>er</sup> prix de violoncelle du Conservatoire de Paris, violoncelle solo de l'Opéra; A. Paul, 1<sup>er</sup> prix de flûte du Conservatoire de Paris; Mathieu, 1<sup>er</sup> prix de hautbois du Conservatoire de Paris; Hoogstoel, 1<sup>er</sup> prix de clarinette du Conservatoire de Paris; Piar, 1<sup>er</sup> prix de basson du Conservatoire de Paris; Delgrange, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris; Foveau, 1<sup>er</sup> prix de piston du Conservatoire de Paris; Rochut, 1<sup>er</sup> prix de trombone du Conservatoire de Paris; Blanchard, professeur de musique à Limoges; Mlle Bureau, professeur de chant à Limoges; Charreire, professeur de musique à Limoges; Coiffe, professeur de musique à Limoges; Permann, prof. de mus. à Limoges; Léon Roby, prof. de mus. à Limoges; Ruben, prof. de mus. à Limoges.

Ce conseil, formé de talents indiscutables, d'une compétence et d'une autorité éprouvées donnera, par ses visites répétées à l'Ecole et par ses indications sur l'enseignement, une impulsion vigoureuse aux travaux qui y seront exécutés et maintiendra une éducation musicale et conforme aux bonnes traditions. La présence permanente de certains de ses membres à Limoges sera un stimulant précieux et une garantie morale, de nature à justifier la confiance des parents et des élèves.

L'enseignement comprendra :

3 classes de solfège; 1 classe d'harmonie; 2 classes de chant; 2 classes de violon; 1 classe de violon-alto; 1 classe de violoncelle; 1 classe de contre-basse; 2 classes de piano; 1 classe de flûte; 1 classe de clarinette; 1 classe de hautbois, basson et saxophone; 1 classe de trompette et piston; 1 classe de cor; 1 classe de trombone et tuba; 1 classe de quatuor; 1 classe d'ensemble d'instruments à cordes et piano; 1 classe d'ensemble d'instruments à cordes et à vent. Cours-conférence sur l'histoire de la musique.

Ce programme fort bien compris nécessite un choix de professeurs capables et dévoués. Pour arriver à ce but, un concours a été ouvert le 28 juin. Tous les artistes pouvaient s'inscrire, et le choix du jury, exclusivement parisien, offrait de suffisantes garanties pour tous les candidats. M. Roby, le sympathique directeur de notre école, afin d'éviter toute susceptibilité locale, avait jugé nécessaire cette façon de procéder.

Le jury d'examen s'est réuni à la salle des Conférences. Il était composé de :

M. Flament, cinq fois 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris; M. Paty, de l'Opéra, 1<sup>er</sup> prix de chant du Conservatoire de Paris; M. André, 1<sup>er</sup> violon de l'Opéra, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris, prix de fugue et de contre-point; M. Barraine, violoncelle solo de l'Opéra, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Paris; M. Blachet, 1<sup>er</sup> prix de clarinette du Conservatoire de Paris.

Avant de donner la liste des professeurs admis, le Comité tient à adresser ses remerciements à Mme Léon Roby et à M. Francis Blanchard, qui ont bien voulu accompagner au piano, durant une longue journée, les divers concurrents.

Ont été nommés professeurs :

Solfège : MM. Moulinier et Puybaraud.  
Chant femmes : Mme Perrin-Deville.  
Chant hommes : M. Sauriac.  
Violon femme : Mlle Bornas.  
Violon hommes (classe supérieure) : M. Furlaud.  
Violon hommes (classe préparatoire) : M. Charles Pailler; suppléant, M. Moulinier.  
Violon alto : M. Durand.  
Violoncelle : M. Sizes.  
Piano supérieur : Mme Léon Roby.  
Piano-préparatoire : Mme Faure-Albrecht.  
Flûte : M. Coiffe; suppléant, M. Dumas.  
Clarinette : M. Thomas.  
Basson : M. Puybaraud.  
Cor : M. Fraisse.  
Suppléant : M. Maison. (A été autorisé à concourir comme suppléant à raison de son inscription tardive.)  
Piston : M. Fabulet.  
Trombone à coulisse : M. Babulle.

Nous sommes heureux d'extraire cette appréciation flatteuse du compte rendu des membres du jury.

« Le jury a été très favorablement impressionné par le concours. Il a pu trouver parmi les concurrents les professeurs nécessaires dont certains sont de véritables virtuoses. Il constate que pour son début, l'école de musique de Limoges aura un ensemble de professeurs dont le talent et la technique sont déjà supérieurs à ceux des professeurs d'autres villes possédant une école de musique.

» Il exprime le regret que dans certaines classes et notamment celle de violoncelle, il n'y ait eu à pourvoir qu'à un emploi.

» Le président du jury, E. FLAMENT. »

Il serait certes intéressant de donner les divers règlements concernant notre école de musique.

D'ores et déjà nous savons que les cours commenceront le 3 octobre 1910. Ils se composeront, pour la première année, des classes suivantes :

Solfège, chant, violon, violon alto, violoncelle, contrebasse, piano, flûte, clarinette, hautbois, basson et saxophone, trompette et cornet à piston, cor, trombone à coulisse et tuba.

Les élèves désireux de suivre les cours devront se faire inscrire à partir du mardi 12 juillet prochain, jusqu'au 25 du même mois, de midi à deux heures, chez M. Roby, directeur de l'école, avenue Saint-Surin, où tous les renseignements utiles leur seront fournis.

Les examens d'admission commenceront à partir du 30 juillet.

Le Conseil général et le Conseil municipal ont décidé chacun, en principe, de donner une allocation annuelle de 5.000 francs.

La composition des conseils de surveillance et d'administration nous montrent que les pouvoirs publics et les dilettanti se sont intéressés à cette heureuse création. La haute compétence des membres du conseil supérieur, le choix des professeurs désignés par voie de concours, l'examen d'entrée nous font espérer la complète réussite de cette heureuse innovation locale.

D<sup>r</sup> Pierre CHARBONNIER.



## LES BOULEAUX

Fiers et jeunes bouleaux, ornements de ces monts  
Et de ces rocs déserts, que de célestes brises  
Caressent doucement, vos pâles feuilles grises,  
Où qu'en vous se déchaîne un souffle de démons;

Que nivose frileux ait sur vos branches fines  
Jeté son blanc poudrin ou que les nuits de mai,  
Délicieusement exquises, aient semé  
Sur vos roses bourgeons leurs larmes opalines;

J'aime vos troncs noueux et tout blancs dans l'azur  
Avec grâce penchés sur la cascade vive,  
Où viennent aux beaux jours la fauvette ou la grive  
Dire par les soirs clairs leur hymne doux et pur.

Et, quand l'été brûlant m'amène sur les cimes  
Avec mon beau Setter pour courir la perdrix,  
Souvent je viens goûter près de ces noirs abîmes  
L'ombre de vos rameaux dont je sais tout le prix.

Et pendant que mon chien sur un lit de bruyères,  
Alourdi par la course et le soleil brûlant,  
Ferme ses beaux yeux d'or à la blonde lumière,  
Je me prends à rêver à demi somnolent.

De ces hauts rochers gris dominant la vallée,  
J'écoute le frisson de vos rameaux légers.  
Le murmure lointain de la source voilée,  
Les chants plaintifs et lents des rustiques bergers.

Et mon regard plongeant vers l'étang qui miroite  
Parmi les verts roseaux, entre les bois déserts,  
Suit le vol de l'autour dans le vague des airs,  
Et dans le ciel de feu le blanc nuage d'ouate.

Oh ! mes bouleaux chéris ! qu'il est doux le moment  
Passé sous votre ombrage, en cette solitude,  
L'esprit tranquille et pur, libre d'inquiétude,  
Loin des foules, du bruit, et près du firmament !

Aussi quand vient le temps charmeur des brises pures  
Où la cigale chante en ses grands jours d'été,  
Je gagne les hauteurs, joyeux, le front hanté  
Par les rêves que font naître vos chevelures !

A. GROSPAS.

